

Association agréée  
pour la protection  
de l'environnement

*Sources et rivières*

du  
L I M O U S I N

**Secrétariat/comptabilité**  
**Formations / Médias**  
**Plaidoyer**  
**Commission Milieux**  
**Commission Juridique**

**BILAN D'ACTIVITE 2020**



## SECRETARIAT / Comptabilité

### - Réunions de CA : Le CA s'est réuni 10 fois en 2020

7 janvier / 14 février / 26 mars / 18 mai / 13 juillet / 27 août / 22 septembre / 16 octobre / 24 novembre / 22 décembre. Plus d'une dizaine de participants à chacune des réunions.

Un administrateur invitant le CA à domicile à tour de rôle, les réunions ayant lieu parfois au centre nature La Loutre. Trois réunions se sont déroulées en visio-conférence grâce à la mise à disposition par Limousin Nature Environnement des moyens « Zoom ».

La réunion du 27 août s'est déroulée au bord du lac de Vassivière, pour les traditionnelles « Universités d'été de SRL », à l'invitation de Richard.

Ces réunions statutaires ont été accompagnées de plusieurs autres réunions en formation commissions milieux et juridique.



- **Adhérents 2020 : 104 adhérents individuels** sont à jour de cotisation au 31 décembre 2020. **9 associations** membres sont à jour de cotisation au 31 décembre 2020. Le Club Français des Pêcheurs à la Mouche soutient SRL par un don de 300€. SRL compte également un groupe complémentaire de "**sympathisants**" de **125 personnes** qui reçoivent par mail certaines infos (adhérents réguliers non à jour de cotisation, relations de travail).

### - Ressources Financières -

Les **adhésions / Dons / Mécénat 2020** représentent 9234 €, soit plus de 20% des ressources de l'association. Marcel atteint tous les ans ses objectifs de mobilisation.

**Financements publics en 2020** : SRL bénéficie jusqu'à décembre 2020 du soutien à l'emploi association régional (13080€). La Région Nouvelle Aquitaine a également soutenu cette année notre projet « Hommes Nature » à hauteur de 2000 €. SRL a enfin répondu à un appel à projet du ministère de l'écologie et a obtenu de la DREAL Nouvelle Aquitaine un soutien de 5000€ pour la mise en œuvre du projet « La rivière n'est pas une poubelle ».

Les financements publics des actions de SRL représentent ainsi en 2020 44,5% de nos ressources financières.

Les **prestations, expertises et actions juridiques** représentent en 2020 35,5% des ressources financières de SRL.

- **La Comptabilité professionnelle a été assurée cette année encore de façon bénévole par Minerve Perez.** Remerciements chaleureux de SRL pour la qualité de son travail et son investissement, qui nous assurent cette année encore une véritable sérénité comptable.

## COVID 19

*L'année 2020 a été marquée par la crise sanitaire, qui a évidemment eu des conséquences importantes sur les activités de SRL.*

*Les activités de formation, les conférences, l'accueil du public, les sorties rivières, ont été en particulier touchées. La période de confinement, puis les restrictions de circulation de réunions, puis le couvre-feu, sont des éléments à garder en tête dans la lecture de ce bilan d'activité 2020 un peu particulier.*

*Malgré tout, l'activité de SRL a cette année encore été très soutenue.*

**SRL adresse dans ce contexte des remerciements plus appuyés que jamais à l'ensemble des équipes bénévoles qui ont assuré la mise en œuvre de notre objet collectif au service de l'intérêt général.**

## **BILAN CONFERENCES/FORMATION/MEDIAS**

### **Médias**

- **France 3 Nouvelle-Aquitaine** 9 janvier : reportage avec ITV de SRL et de la confédération paysanne, sur **l'usine de tomates d'Egletons et la destruction des zones humides**.
- **France 3 Nouvelle-Aquitaine** 5 février : reportage sur les **mines d'uranium** en limousin, portrait de Christina Penicaud. ITV plateau de SRL.
- **Le Populaire du Centre** 12 février 2020 : « **des rivières toutes propres** » (nettoyage par SRL du dépôt sauvage de Chamboret)
- **SEASON** « **Menaces sur les rivières** » : **documentaire TV** nationale de 50mn, diffusion nationales. ITV de SRL sur les cours d'eau et zones humides limousines, avec le conservatoire des espaces naturels, la FDPPMA87 et l'OFB notamment.  
<https://lfdbproduction.com/documentaire/menaces-sur-les-rivieres/>
- **France Bleue Creuse, juin 2020** : SRL dénonce **l'absence de mise en œuvre des mesures compensatoires à la destruction de zones humides par le Conseil départemental de la Creuse**. Dossier en lien avec FNE23. Communiqués de presse.
- **France 3 Nouvelle-Aquitaine / Le Populaire du centre / Le MONDE / LIBERATION / REPORTERRE** : Couverture médias locaux et nationaux de la **mise en cause scandaleuse du juriste de SRL dans le cadre de la cellule de gendarmerie DEMETER**, pour avoir dénoncé les impacts environnementaux de l'usine de tomates d'Elgetons (nombreux communiqués de presse de soutiens des organisations nationales, de FNE à la confédération paysanne, en passant par des fédérations locales et la société française pour le droit de l'environnement). Juin à septembre 2020.
- **France 3 Nouvelle-Aquitaine / Le Populaire du centre** : **Pollution industrielle de l'Auzette en juillet 2020**. Analyse des impacts avec le fédération de pêche 87 et l'OFB.
- **France 3 Nouvelle-Aquitaine** : SRL fait annuler le refus de la Préfète de la Creuse de **protéger les cours d'eau des pesticides**. Septembre 2020.
- **Le Populaire du centre**, 22 sept 2020 : actions de la commission milieu : « **les eaux de la semme passée à la loupe** »
- **France 3 Nouvelle-Aquitaine / Le Populaire du centre / RCF / France bleue Limousin** : **Publication par SRL de la plaquette dénonçant l'impact des étangs sur la sécheresse**. Octobre-novembre 2020.

LE FAIT DU JOUR

Une étude pointe l'impact des plans d'eau lors des crises hydriques

LE FAIT DU JOUR

« Les étangs aggravent la sécheresse »

Eau

L'association Sources et rivières de Limousin réalise deux ans de travaux qui ont permis de constater que les étangs aggravent la sécheresse...

« D'après les données de 1971 à 1997, on voit que les étangs aggravent la sécheresse... »

« Personne n'a totalement tort ou raison »

« Les retenues d'eau, une des solutions à la sécheresse »

« Les retenues d'eau, une des solutions à la sécheresse... »



Un étang de l'ouest de l'Indre et le bassin de rétention qui permet de limiter l'évaporation de l'eau...

« Il est évident que les étangs aggravent la sécheresse... »

Miser sur la carpe pour développer l'économie autour des étangs

« Miser sur la carpe pour développer l'économie autour des étangs... »

« Les plans d'eau aggravent la sécheresse... »

Miser sur la carpe pour développer l'économie autour des étangs

« Miser sur la carpe pour développer l'économie autour des étangs... »

« Les plans d'eau aggravent la sécheresse... »

Miser sur la carpe pour développer l'économie autour des étangs

« Miser sur la carpe pour développer l'économie autour des étangs... »

RÈGLEMENTATION

« Les plans d'eau aggravent la sécheresse... »



PLANÈTE | CHRONIQUE PAR STÉPHANE FOUCAULT

Faire taire

Mardi 3 juin au matin, Pierre Rigaux a retrouvé un jour retardé mort sur le capot de sa voiture...

INFORMER SUR L'ENVIRONNEMENT ET SA PRÉSERVATION DEVIENT DE PLUS EN PLUS PÉRILLEUX, Y COMPRIS EN FRANCE

« Les actions symboliques de l'environnement du milieu agricole... »



Rivière l'Auzette (87) ce matin. Pollution. Tentative de sauvetage des poissons sur l'Auzette. 12/13 Limousin

## Formations/Conférences/Information du public

Interventions de SRL

Les activités de formation / conférences / information du public ont été particulièrement touchées par la crise COVID du fait de l'interdiction ou de la complexité de réunion du public.

Ces activités, pourtant essentielles pour mettre en œuvre l'objet statutaire de SRL, avaient déjà été touchées en 2019 par l'arrêt des aides publiques à ces projets.

- **Conférence organisée par ARiMAG.E** : « L'évolution du climat nous concerne tous. Quels impacts et solutions pour nos villes ? ». Le 22 janvier à Limoges. Avec Limoges Métropole et l'ADEME.

- **Participation au Forum des associations** de la ville de Limoges : tenue d'un stand avec LNE. Septembre 2020

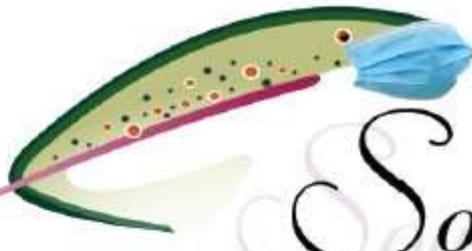
- **Sorties « Hommes Nature » à la découverte des rivières février 2020** : Les zones humides de Chamborte, avec l'association Les Mil'Pat.

### Manifestations modifiées/annulées/reportées du fait du COVID19 :

- La **conférence de Mikaël Le Bihan (OFB) sur la protection des rivières**, programmée à la BFM le 10 avril 2020, a été reprogrammée pour juin 2021. Organisée en partenariat avec Briance Environnement et l'association météorologique de Limoges.
- **Les sorties « hommes Nature »** ont été restreintes aux adhérents actifs de SRL et à des groupes de moins de 6 personnes. 5 sorties en juin, août et septembre ont été organisées dans ce cadre.
- Un projet de programme de **formation à distance des bénévoles de Corrèze Environnement**, n'a pas pu être réalisé.
- Une **formation sur la séquence « Eviter, réduire, compenser »** des études d'impacts environnementales, a été reporté à 2021. Organisé par FNE-NA et FNE.
- Report de **l'opération nettoyage bord de Vienne au Palais/Vienne** avec « River Clean »

## Lien aux adhérents

- **Site internet** mises à jour régulièrement.  
**Lancement de la modernisation du site internet** : le site de SRL date de 2010. Il sera entièrement revu en 2021.
- **La lettre d'information aux adhérents de SRL** diffusion régulière des informations et actualités de SRL : 6 lettres d'info en 2020
- **Bulletin SOURCES n°23**, imprimé en 200 exemplaire et adressé aux adhérents à l'occasion de l'AG



Association agréée  
pour la protection  
de l'environnement

Sources et rivières

du

L I M O U S I N

# Bulletin SOURCES

n°23 / Février 2021

## Assemblée Générale 2021

### Sommaire

- **Rapport Moral du Président** : Quelle agriculture pour demain ?
- **Commission milieux** : La Semme dans tous ses états
- **Commission milieux** : SRL et les ZNIEFF
- **Commission communication** : Site internet : nouveautés 2021
- **Commission juridique** : La gouvernance de l'eau : explications
- **Commission milieux** : "Entretien" des cours d'eau ?  
Attention aux fausses évidences...

Sources et Rivières du Limousin  
La Loutre, 87430 Verneuil-sur-Vienne  
<http://www.sources-rivieres.org>

## ➤ **Participation locale**

- Participation aux **CODERST restreints « plans d'eau »** chargés d'émettre des avis sur les projets de renouvellement et de régularisation des plans d'eau en Haute-Vienne
- **Comités sécheresse rivière Creuse** les 07 et 22/07/20
- Participation aux commissions géographiques du **SAGE Creuse** (Commission Gartempe privilégiée)
- Contribution à la consultation en ligne des **assises de l'environnement du Conseil Départemental**
- Participation à **l'inauguration de l'effacement du Plan d'eau communal de Peyrelevade**
- Comité de pilotage (COFIL) du **Contrat territorial milieux aquatiques** (CTMA) « sources en action » le 25/01/21
- Comité de pilotage (COFIL) de la **stratégie étang de l'EPTB Vienne** le 02/02/21
- Contribution à l'enquête publique sur le projet de **PLUi du Haut Limousin**
- Participation à la **Commission Locale de l'Eau du SAGE Vienne**
- Contribution à la **consultation en ligne sur le projet d'arrêté sécheresse 2020 en Haute-Vienne**. Aucune justification de l'absence de prise en compte de nos remarques n'a été apportée par le DDT87.
- Courrier commun avec LNE demandant au Préfet de Région de mettre un terme aux **dérives des cellules DEMETER**
- Contribution associative commune au projet de révision du **SCOT de Limoges métropole**.
- Contribution SRL à Enquête publique autour du projet de déclaration d'intérêt générale des **travaux de restauration de la Gartempe / Ardour / Semme**, portés par le Syndicat de rivière de la Gartempe.
- Ruisseau du Palais : **Courrier de relance vers la mairie pour engager les actions nécessaires au traitement des obstacles à la continuité écologique**

## ➤ **Participation nationale**

- Participation d'Antoine Gatet au **Conseil national de l'eau**
- Participation aux activités du **réseau juridique et du réseau eau de FNE**



## **BILAN COMMISSION MILIEUX - TERRAIN**

### **Expertises/Études/Formation**

- Participation aux journées du **Forum des rivières** (du 19 au 26/11 en vidéoconférence sur plusieurs jours). Journées d'animation des TMR (Techniciens médiateurs de Rivières) organisées par la CPIE Val-de-Gartempe.
- Participation aux **pêches électriques** effectuées le 9 juillet 2020 sur le cours d'eau de l'Auzette suite à la pollution du 01/07/20
- **Analyses cours d'eau** ferme des 1000 veaux : analyses réalisées le 26/10 sur les 3 points avec comparaison avec celles réalisées en 2016
- Rencontre du 04/12 avec la mairie de Solignac au sujet de son projet de réhabilitation du **Moulin de Quatre sur la Briance** en lien avec le SABV
- **Stratégie cours d'eau et zones humides de Limoges Métropole** : rencontre le 04/02/21 avec les responsables du service environnement de LM pour participer au projet stratégie cours d'eau / zones humides

### **Prospection Rivières**

#### **Suivi des cours d'eau prospectés par les bénévoles de l'association :**

En 2020, des **sorties quasi hebdomadaires** ont permis de suivre plusieurs cours d'eau de Haute-Vienne : **L'Isle ; La Combade et la Semme.**

- Chaque sortie a donné lieu à un compte rendu détaillé des observations réalisées notamment sur l'hydromorphologie.
- Les sorties se font en partenariat avec les AAPPMA locales ou d'autres acteurs locaux qui le souhaitent.
- Le fascicule de la Combade est en cours d'impression et, si les conditions sanitaires le permettent, fera l'objet d'une communication.

### **Visites ponctuelles suite à signalisation**

Les bénévoles sont régulièrement sollicités pour donner des conseils ou avis sur des difficultés liées à la gestion du milieu aquatique.

#### **Exemples en 2020 :**

- Visite pour avis technique du Moulin de Garniment sur Le Tard, sur la commune de St Léonard-de-Noblat le 23/06/20
- Constat de la dérivation du Limont : anomalie signalée par un sympathisant SRL
- Diverses visites de plans d'eau en période d'étiage pour constat des respects des débits réservés et mesures des températures des eaux restituées

■ CHÂTEAUPONSAC

## Les eaux de la Semme passée à la loupe

L'association Sources et rivières du Limousin (SRL) qui œuvre depuis des années pour la protection des milieux aquatiques effectue une prospection de la rivière la Semme (rivière de 1<sup>re</sup> catégorie) de sa confluence avec la Gartempe (proche du village Le Bouchaud) jusqu'à sa source. La Semme prend sa source à Saint-Priest-la-Feuille en Creuse et parcourt 51,5 km pour se jeter dans la Gartempe en aval de Droux. Il faut savoir que deux Aappma (Association agréée pour la pêche et la protection du milieu aquatique) ont la gestion de ce cours d'eau, l'Aappma Semme et Gartempe de Châteauponsac et l'Aappma de Fromental.

### Recensement de la faune et de la flore

Le SMABGA (Syndicat mixte d'aménagement du bassin de la Gartempe et affluents) intervient sur ce secteur. Actuellement cinq sorties ont été effectuées les mercredis après-midi, les bénévoles arrivent prochainement sur le secteur de Châteauponsac. Le but de cette prospection est de faire le recensement de la faune et de la flore présentes sur cette rivière,



LE SEUIL DU MOULIN DE MONTANAUD. Les bénévoles de sources et rivières du Limousin auscultent la rivière.

des relevés de la température de l'eau et de sa conductivité mais aussi de constater l'envasement provoqué par de nombreux seuils et étangs qui nuisent à la continuité écologique. Il est aussi important d'observer le cheptel piscicole et vérifier la présence d'invertébrés (portefaix, insectes, coquillages). Ce qui ressort de ce début de prospection est que la Semme est une belle rivière souvent enclavée sur ce parcours avec une eau claire, mais un débit très faible (effet sécheresse), quel-

ques zones sont propices au frai.

À noter des traces indiquant la présence de la loutre et du ragondin. Au niveau de la ripisylve (végétation bordant les milieux aquatiques), on observe un couvert végétal important, les berges sont arborées de saules, aulnes, frênes, noisetiers et chênes. On note aussi la présence de l'osmonde royale, de sorgho, de sureau yèble, de poivre d'eau (espèce de plantes herbacées qui pousse dans des zones humides, ruisseaux, et les fossés inondés). Bien sûr

tous ces relevés et informations seront inscrits dans un dossier de synthèse concernant l'ensemble du bassin versant de la Semme.

### Du pont d'Hurvaud jusqu'au Bois

Mercredi 23 septembre la prospection continue depuis le pont d'Hurvaud sur la D45 jusqu'au village de Bois. L'association Sources et rivières du Limousin a également programmé des prospections sur quelques affluents importants du bassin versant de cette rivière. ■

## **BILAN COMMISSION JURIDIQUE**

**Fichiers de suivi des dossiers :** Suivi et mise à jour régulière des fichiers de suivis de dossier

- **7 dossiers contentieux administratifs en cours**

- **Une douzaine de dossiers contentieux judiciaires en cours**

- **Une douzaine de dossiers pré-contentieux en cours de suivi**

**Thématiques :** étangs, zones humides, pollutions de cours d'eau, centrales hydroélectriques, destructions d'espèces, circulation d'engins motorisés dans les espaces naturels et publicité mettant en évidence les véhicules dans cette situation infractionnelle, pollutions radioactives et passif minier, destructions d'espèces, pollutions forestières, accès aux documents administratifs etc.

### **Contentieux administratif**

#### ➤ **Contentieux administratif clos en 2020-2021 (à la date de l'AG)**

##### **- TA Limoges – Zones de non traitement 23**

Recours contre l'arrêté du Préfet de la Creuse définissant les points d'eau à prendre en compte pour l'utilisation des produits phytopharmaceutiques et de leurs adjuvants. Recours gracieux envoyé le 5 septembre 2017 (refus). Mémoire introductif déposé le 5 janvier 2018.

**Annulation de l'arrêté du 21 août 2017** en ce qu'il n'inclut pas tous les éléments du réseau hydrographique. Il est enjoint à la préfecture de modifier l'arrêté.

##### **- TA Limoges – Cartographie des frayères 19**

Demande de publication de l'inventaire des frayères, zones de croissance et d'alimentation de la faune piscicole (dont l'approbation devait intervenir avant le 30 juin 2012). Refus implicite des préfectures de la Corrèze le 19 novembre 2018.

Recours devant le Tribunal Administratif contre le refus de publication des inventaires en Corrèze. Mémoires déposés le 19 janvier 2019.

Le Préfet de la Corrèze a publié les inventaire fin avril 2020.

**SRL s'est donc désisté de son recours** devant le tribunal administratif. Le Tribunal en a pris acte.

##### **- TA Limoges – Communication de documents administratifs**

Contestation du refus de communication des échanges de courriers échangés entre les services de l'Etat et le propriétaire de l'étang de Gentioux-Pigerolles (concerné par une rupture de digue), malgré avis favorable de la CADA à cette communication.

Suite au recours devant le tribunal administratif, la Préfecture de la Creuse a finalement communiqué les documents sollicités.

**Le Tribunal a donc ordonné le non-lieu à statuer** dans ce dossier, le 23 avril 2020.

##### **- TA Limoges – Usine de pellets torréfiés Bugeat Viam**

Recours avec Non à la Montagne Pellets et Corrèze Environnement contre l'arrêté du Préfet de la Creuse autorisant l'exploitation d'une unité de torréfaction et de pelletisation de plaquettes forestières. Mémoire introductif déposé le 21 juillet 2018. Mémoire en réplique déposé le 15 décembre 2019.

**Annulation de l'autorisation prononcée par le Tribunal Administratif de Limoges le 25 février 2021.**

➤ **Contentieux administratif toujours en cours en 2020**

**- TA Limoges – Cartographie des frayères 23**

Demande de publication de l'inventaire des frayères, zones de croissance et d'alimentation de la faune piscicole (dont l'approbation devait intervenir avant le 30 juin 2012). Refus implicite des préfectures de la Creuse et de la Corrèze le 19 novembre 2018. Recours devant le Tribunal Administratif contre le refus de publication des inventaires en Creuse et Corrèze. Mémoires déposés le 19 janvier 2019.

➤ **Contentieux administratifs introduits en 2020**

**- Tribunal Administratif de Limoges – refus de mise en demeure propriétaire d'étang – La Croisille sur Briançe (87)**

Contestation devant le tribunal administratif du refus opposé par le Préfet de la Haute Vienne de mettre en demeure le propriétaire d'un étang de se conformer aux dispositions de l'arrêté préfectoral du 28 octobre 2008 encadrant l'équipement et le fonctionnement de l'ouvrage.

Dossier dans lequel la Cour d'Appel de Limoges a confirmé la condamnation civilement les propriétaires dans un contentieux porté par SRL et la fédération de pêche de la Haute-Vienne.

Mémoire déposé le 28 août 2020.

**- Tribunal Administratif de Limoges – refus de mise en demeure propriétaire d'étang – Champagnac la Rivière (87)**

Contestation devant le tribunal administratif du refus opposé par le Préfet de la Haute Vienne de mettre en demeure le propriétaire d'un étang de se conformer aux dispositions de l'arrêté préfectoral du 23 mars 2009 encadrant l'équipement et le fonctionnement de l'ouvrage.

Mémoire déposé le 28 août 2020.

---

## Contentieux judiciaire

➤ **Contentieux judiciaires clos ou avancés en 2020 (débordant 2021)**

**- Audience pénale Tribunal Judiciaire de Guéret du 17 décembre 2020.**

Recalibrage de 100m de cours d'eau sans autorisation sur le bassin à moules perlières du Grandrieux. Ruisseau du Teillet. Commune de Saint-Dizier Leyrenne (aujourd'hui 23400 Saint-Dizier Masbaraud)

Condamnation pénale le 4 février 2021, remise en état ordonnée.

**Appel en cours** formé par le prévenu et le Parquet. Appel incident formé par SRL sur les intérêts civils.

**- Audience pénale Tribunal Judiciaire de Guéret du 4 mars 2021.** Destruction de tourbière en site Natura2000 abritant plusieurs espèces protégées (après 10 ans d'aides publiques pour sauvegarder la zone). Commune de Gentioux-Pigerolles. Gestion et préparation du dossier.

Constitution de partie civile de SRL et du GMHL.

Condamnation pénale prononcée, avec obligation de remise en état. Remise en état à suivre.

- Clôture du contentieux civil contre Mercedes Limoges pour **publicités représentant des véhicules motorisés dans les espaces naturels** (en lien avec FNE) : SRL a obtenu le retrait des visuels concernés des sites internet et Facebook de vendeurs locaux, et une indemnisation de son préjudice moral.

### ➤ Dossiers ouverts en 2020 (plaintes)

- **Détournement de cours d'eau et assèchement de 600m de cours d'eau** pour alimenter un étang. Communes de St Laurent sur Gorre et Saint Cyr. Plainte Proc et OFB le 31 août 2020
- **Pollution de plusieurs cours d'eau** dont le ru de Thibeauderie (sous-affluent de la Gartempe) et du ruisseau, par deux méthaniseurs gérés par la même société. Communes de Azat-le-Ris et Peyrat-de-Bellac. Plainte Proc et OFB le 11 juin 2020
- **Drainage d'une zone humide** en juin 2020 sur la commune de Faux La Montagne entre « Chez Gorce » et « Loudoueineix ». Commune de Faux la Montagne (limite Gentioux). Plainte aux services de police et demande de documents administratifs. Saisine CADA en cours.
- **Reconstruction illégale pendant le confinement début novembre 2020, d'un seuil en ruine** sur l'isle, frontière 87 et 24. Aval immédiat des stations de traitement de l'eau des anciennes mines d'or ORANO. *Commune de Jumilhac le Grand*. Plainte et demande de communication d'informations. CADA saisie.
- **Pollution de l'Auzette**, 1,8 km, affluent de la Vienne, le 1<sup>er</sup> juillet 2020. Pollution issue d'une entreprise de décapage de la ZI du Ponteix. Très grosse mortalité piscicole. Commune de Limoges  
Plainte SRL au Proc le 7 juillet 2020. Dossier traité en lien avec la fédération de pêche 87.
- **Coupe rase forestière en forêt de Blanchefort**. Plainte commune associative LNE/COREN/SRL/CEN/LPO/GMHL/Faites et Racine. Décembre 2020.
- **Mise en œuvre des mesures compensatoire de destruction de zones humides**. Aménagements routiers du CD23. Croze et Séglères. Demandes de mises en demeure avec FNE23.

---

## Assistance juridique

*SRL bénéficie d'un agrément du ministère de la justice lui permettant de délivrer des conseils et assistances juridiques.*

### ➤ Assistance juridique de la fédération FNE Allier

Dans le cadre de son agrément par le Ministère de la justice pour délivrer des consultations juridiques, SRL a répondu favorablement à des sollicitations de France Nature Environnement Allier, pour l'accompagner dans certains de ses dossiers, notamment contentieux. Exemples :

- Dossier arbre de Ganat : plainte pénale
- Dossier Plan de répartition des prélèvements d'eau pour l'irrigation agricole pour l'année 2020 : Recours Administratif préalable obligatoire
- Dossier pollution du Cher 2018 : assignation en justice du Syndicat des eaux
- Conseils divers : Destruction de loutre / Prélèvement d'eau illégal au golf de Montluçon / Pollution cher par un déversoir d'orage

### ➤ Cellule d'assistance juridique de LNE

**Par convention, SRL anime la cellule d'assistance juridique** de Limousin Nature Environnement au bénéfice des associations membres de la fédération Limousine (Corrèze environnement et FNE 23 en particulier).

- 7 dossiers contentieux (LNE, GMHL, SOS Faune Sauvage, Corrèze Environnement, FNE23)
- 7 dossiers d'assistance juridique sur le droit d'association (rédaction de statuts, conseils)
- 6 dossiers d'assistance juridique à des actions de plaidoyer
- Une dizaine de dossiers d'assistance juridique diverses auprès des associations locales
- Une demi-douzaine de dossiers d'assistance de la fédération régionale FNE Nouvelle-Aquitaine

*Le compte rendu détaillé des actions est établis pour Limousin Nature Environnement.*

# Pressions accrues sur les associations écologistes

Les défenseurs des loups, des ours ou les antipesticides militent dans un climat de plus en plus tendu

**D**ébut juin, Pierre Bigaux découvrait un cadavre de renard sur le capot de sa voiture. Le naturaliste, ancien représentant du collectif CAP loup, publie régulièrement sur les réseaux sociaux des messages en faveur du prédateur, contre la chasse ou l'élevage intensif. « avec une liberté de parole ». Cette fois, il a reçu le soutien de l'ex-ministre de la transition écologique, Elisabeth Borne.

Mais le militant n'en est pas à sa première intimidation. « Il y a un an et demi, un homme est venu chez moi, il m'a montré une balle en me disant que, si je continuais à parler de chasse, je la recevrais, entre les deux yeux. Lui et moi, nous étions alors que je devais répondre à une interview de France Télévisions à côté d'une manifestation d'éleveurs contre le loup. Pendant le confinement, j'étais à pied au bord de la route quand deux chasseurs se sont arrêtés pour me menacer... C'est stressant », raconte-t-il, affirmant avoir déjà porté plainte contre une quinzaine de personnes pour menaces de mort.

Dernière ce témoignage, les actes d'intimidation minent, de longue date, le combat des défenseurs de l'environnement. Une série de cas récents alerte néanmoins le monde écologiste sur un possible ravivement des tensions. En janvier, par exemple, le documentaire Jean-Michel Berthrand s'est vu adresser plusieurs menaces de mort, après la sortie de son film *Marche avec les loups*.



Marche blanche pour l'ours de l'Association de protection des animaux sauvages, à Foix, devant la préfecture de l'Ariège, le 20 juin. (STATION LAFREBÈRE/AGF/AGF)

## Timidement protégées par l'État

Des lettres de menaces, l'Association de protection des animaux sauvages (Aspas) en reçoit aussi régulièrement. « Tous les moyens sont utilisés pour mettre les amis des loups hors d'état de nuire : saccage des locaux, harcèlement permanent, sabotage des voitures, mitraillage si nécessaire, en commençant par les grands chefs (pour eux, direction l'hôpital) », prône, par exemple, l'une d'elles, reçue le 8 janvier 2019. La Frapna Drôme, branche locale de France Nature Environnement (FNE), a, elle, reçu en mai 2019 sa première menace de mort en plus de quarante ans d'existence, évoquant « des balles à sangliers pour les loups et les amis des loups ».

« Il y a une certaine accélération ces derniers temps, en particulier sur les dossiers du loup et de l'ours, et des pesticides », note Florence Demier-Pasquier, vice-présidente de FNE. La fédération fait

des comptes : depuis 2014, elle a recensé vingt-cinq cas d'intimidations de ses militants, des injures publiques aux menaces de mort en passant par les saccages de locaux.

Le tout dans un contexte où ces associations ne s'estiment que timidement protégées par l'État. Pour elles, la création de la cellule Déméter en octobre 2019 a marqué un tournant. Cette cellule cible toutes les atteintes au monde agricole : des vols et dégradations, en écrasant majorité, mais aussi des actes militaires, comme les vidéos filmées dans des élevages. Elle opère au moyen d'une convention signée entre la gendarmerie et deux des syndicats agricoles : la Fédération nationale des syndicats d'exploitants agricoles (FNSEA) et les Jeunes Agriculteurs (JA). Vendredi 11 juillet, l'organisation 1244 a déposé une requête en

référé-liberté auprès du tribunal administratif de Paris, pour demander la suspension des activités de la cellule Déméter, y voyant une entreprise d'« intimidation » à l'encontre des associations, notamment celles qui dénoncent les conditions de l'élevage industriel.

### « Sentiment d'injustice »

« Cette cellule envoie un signal officiel aux forces de l'ordre et aux procureurs, comme s'il y avait des citoyens à protéger plus que d'autres », s'indigne Florence Demier-Pasquier, évoquant « un fort sentiment d'injustice dans nos associations, qui choisissent de rester dans le respect du droit et le dialogue républicain ». FNE fait notamment le lien entre Déméter et une affaire récente, début juin, quand un juriste de l'association Sources et rivières du Limousin s'est vu convoquer par la gendar-

merie : le parquet a ouvert une enquête contre lui pour violation de domicile alors qu'il répondait à une interview de France 3 sur des zones humides détruites par l'installation de serres de tomates. Le militant dément avoir empiété sur le terrain agricole, tout comme les journalistes présents.

Pour Étienne Gangreron, vice-président de la FNSEA, cette cellule n'est là « pour faire taire personne », mais justement pour éviter les violences, « pour que les agriculteurs ne se fassent pas justice eux-mêmes ». Concernant les pressions à l'encontre d'écologistes, le représentant syndical évoque « des faits très locaux. Il n'y a pas de mot d'ordre, on incite au contraire au dialogue ». Néanmoins, certaines fédérations départementales sont partie prenante d'actions musclées contre des associations. En février, par

**« Un homme est venu chez moi, il m'a montré une balle. Il a dit que, si je continuais à parler de chasse, je la recevrais, entre les deux yeux »**

PIERRE BIGAUX  
ex-représentant de CAP loup

exemple, la FDSEA et les JA s'en sont pris au siège de FNE Midi-Pyrénées en lançant des œufs, des poubelles, de la paille et en taquant la façade, pour protester contre l'instauration de zones de non-traitement aux pesticides à proximité des habitations.

Plus indirectement, le président de la Fédération nationale des chasseurs, Willy Schraen, a récemment estimé, sur le site *chasseurs.com*, qu'il y avait à propos des « antichasse » « quelques coups de poings dans la gueule qui se perdent ». « On est au paysanisme des tensions, je rappelle pas à la violence, mais je justifie le colère des gens », précise-t-il au Monde, évoquant des cahiers de chasse brûlés, ou des actions de militants qui filment les chasses à courre. Lui-même est sous protection policière depuis qu'il a proposé, dans le même entretien, de piéger les chats à plus de 300 mètres des habitations.

Le rôle des organisations nationales est parfois plus discret. Ainsi en 2013, une lettre interne de la Fédération nationale ovin (FNO) avait appelé, sur le « dossier prédateurs », à organiser des « actions syndicales fortes » contre les associations environnementales. Le courrier suggérait notamment « d'aller porter les cadavres des animaux attaqués par le loup devant les sièges locaux de ces associations ». « Un autre président, une autre façon de faire », réagit-on aujourd'hui à la FNO, qui considère ces tensions comme « marginales » et « no-

tionne pas ces pratiques ».

Actions concertées par les syndicats, ou actes isolés, ces pressions peuvent en tout cas faire leur effet, dissuadant certains bénévoles, brisant certaines mobilisations. « On a mis des caméras devant le siège de l'Udupas, on prend ça au sérieux », note le porte-parole de l'association de protection des animaux, Marc Girard. Début juin, en Ariège, une marche contre l'abattage illégal d'un ours a d'abord été interdite au motif qu'elle pourrait « créer des tensions entre les partisans de la réintroduction de l'ours et des acteurs du monde rural ». Le tribunal de Toulouse a suspendu l'arrêt, et la manifestation a finalement eu lieu, sans heurts.

### « Vritable onerta »

Mais l'incident n'a pas manqué de faire écho à une contre-manifestation houleuse, qui avait ébahi deux ans plus tôt un forum d'associations environnementales à la Bastide-de-Sérou, toujours en Ariège. L'accès au rassemblement, protégé par des CRS, avait été bloqué, des vitres de voiture brisées, et des menaces et « aveux » criés par les organisateurs – soit le président de la Fédération de chasse et le porte-parole de l'Association pour la sauvegarde du patrimoine Ariège-Pyrénées, aujourd'hui président de la chambre d'agriculture. Des plaintes sont toujours en cours.

Aujourd'hui encore, l'association Ferus dénonce « une véritable coart » autour de l'ours, qui frappe aussi des partenaires de l'association. « Des commerçants refusent nos affichettes car on les menace de briser leur vitrine, des élus refusent de nous laisser des aires... Et surtout, les éleveurs ou bergers modérés qui s'efforcent de cohabiter avec l'ours sont victimes de pressions », accuse Patrick Leyrissoix, animateur du réseau Pyrénées de Ferus. Ces actes ne concernent, d'après plusieurs témoignages, qu'une minorité d'éleveurs, excédés par les attaques de prédateurs sur les troupeaux, sur fond de détresse de la profession. ■

## Des agents de l'Office de la biodiversité parfois pris à partie

C'ÉTAIT EN AOÛT 2019 : sur une vidéo, huit personnes encaquées et armées de carabines posent devant un panneau détaché du parc national des Écrins, dans les Hautes-Alpes. Évoquant les centaines de brebis mortes « sous les crocs des loups », une voix explique que « la pression n'est plus tenable pour les éleveurs », et que le « Front de libération du Chamois va entrer en action ».

Dans toute la France, des personnels de l'Office français de la biodiversité (OFB), né de la fusion de l'Agence française de la biodiversité et de l'Office national de la chasse et de la faune sauvage, avec les plans nationaux témoignent d'un malaise face à ces formes de contestation violentes, qui apparaissent, selon le syndicat national de l'environnement SNE-FSU, « en ligne avec » dans le milieu agricole. La direction de l'OFB a estimé ne pas être en mesure de répondre sur ce phénomène, mais les témoignages abondent.

Le SNE-FSU a dénombré au moins une dizaine d'incidents depuis début 2019 : menaces de mort lors d'un contrôle sur un élevage ou lors d'un constat d'épandage de pesticides, dégradation de locaux par des individus encaqués, locaux musés par des agriculteurs, intimidations dans des cas de braconnage ou de circulation de motos dans les espaces naturels. En 2017, en Ariège,

des agents avaient essayé des menaces de mort et des dizaines de coups de feu lors d'un constat d'attaque de brebis par l'ours, sur une estive pyrénéenne. En 2019, au cours d'une même expertise, leur véhicule a été incendié. Estimant leur sécurité menacée, ils avaient alors suspendu ces contrôles.

### « Certains pèlent les plombs »

Du côté des parcs nationaux, un autre coup de force reste dans les mémoires : la séquestration pendant une nuit et une matinée du président du directeur et d'un agent du parc de la Vanoise, en 2015, par des agriculteurs. Ils demandaient notamment, par la voix de la Fédération départementale des syndicats d'exploitants agricoles (FDSEA), de tuer cinq loups en Savoie. Peu après, le préfet autorisa l'abattage de six loups – un arrêté jugé illégal, quatre ans plus tard. Les plaintes déposées au nom du parc et de son directeur ont été classées sans suite.

Jean (qui a requis l'anonymat), technicien au parc des Écrins, juge « ces pressions insupportables ». En tant que représentants de l'État, on sert de locaux inséparables. Il se souvient du siège de la maison du parc à Châteauroux, en 2019, « par une cinquantaine d'éleveurs, des élus et des représentants de la FDSEA ; certains étaient carrément agressifs ». Plus tôt, « les pneus de plusieurs véhicu-

les dir par ont été crevés », dénonce-t-il. « On n'a rien contre les parcs nationaux, mais ce sont des nids à loup », estime de son côté René Laurent, président de la FDSEA des Hautes-Alpes. Le syndicat agricole défend « des actions pacifiques, il n'y a pas de casse ni d'insultes ». « Mais on veut faire passer un message de bon-hol, explique-t-il. Il faut le vivre pour comprendre le stress des bergers ou des éleveurs, et leur défendre quand ils se font tuer des brebis. Certains pèlent les plombs, quand on vient les voir après un attaque. Ils nous accusent même de ne pas vouloir aider ». Dans ce contexte de crise profonde, qui fait travailler à l'agriculteur « la disposition de l'élevage entravé de non-mauvais », la présence de prédateurs ou de réglementations plus contraignantes apparaît à certains insupportable.

Dans le parc national des Pyrénées, le garde et représentant du personnel SNE-FSU Frédéric Chauvagnon, lui-même confronté à des menaces de mort d'un éleveur, est conscient de ce malaise. « On ramasse tout le temps, mais on est fermés à multiplier nos paroles, laisser la personne s'exprimer, être à l'écoute, pour faire retomber la pression, explique-t-il. Cela nécessite d'avoir assez d'agents sur le terrain, pour connaître les gens et maintenir le dialogue ». ■

A. B.

ANGELA BOLLE